

L'an deux mille vingt-trois, le 17 juillet, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

Etaient présents :

Christian PICARD / Stéphanie LAURENT/ Delphine LUPART / Romuald BOUTELEUX / Gérard LEPERE / Michel SAROT/ Virginie VALLIENNE.

Etaient absents(es) : Jean-Luc SAUVAGE / Philippe DELAPORTE / Christophe RINGARD / Mickaël JACQUART / Alexandre DEMONCHY/ Philippe POUPART / Christophe SERGENT

Pouvoirs : Philippe POUPART donne pouvoir à Romuald BOUTELEUX, Christophe RINGARD donne pouvoir à Michel SAROT

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

Ouverture de séance à 19H00

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des procès-verbaux des CM du 8 et 19 juin 2023
 - Délibération pour autoriser le maire à signer la convention afférente avec le département de la Somme et toutes pièces se rapportant au dossier d'installation de dispositifs de sécurité routière
 - Lecture des lettres adressées par Le Family
 - Réflexion sur la pertinence de création d'un poste d'adjoint territorial à temps non complet (espaces verts et entretiens divers)
- Reprise des points du conseil municipal du 5 juin 2023 annulé :
- ✓ Point sur les démarches entreprises concernant les études acoustiques de la salle polyvalente
 - ✓ Retour sur la rencontre du 1^{er} juin avec Monsieur DEMILLY, Sénateur
 - ✓ Retour sur le rdv du 25 mai avec la PMI à Amiens
 - ✓ Lecture (à sa demande) de la lettre adressée par Monsieur Jean-Paul COLARD
- Informations et Questions diverses

Approbation des procès-verbaux du 8 et du 19 juin 2023

Monsieur Le Maire signale qu'aucune remarque n'a été remonté au secrétariat de mairie.
Monsieur Le Maire demande qui est contre, qui s'abstient ?
Approbation à l'unanimité des 2 procès-verbaux.

Délibération 15-2023 pour autoriser le maire à signer la convention afférente avec le département de la Somme et toutes pièces se rapportant au dossier d'installation de dispositifs de sécurité routière

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser les travaux :

- D'implantation de dispositifs de sécurité (feux récompenses),
- D'aménagement de traverses piétonnes (protection renforcée de passage piéton avec installation de totem crayon et personnages de signalisation, feux à commande manuelle par le piéton)

- De cheminement piéton (réfection des trottoirs dans le cadre de l'aménagement de sécurité : effectivement, en ce moment, l'état des trottoirs contraint les personnes avec des poussettes ou en situation de handicap d'emprunter la route, très dangereuse).
- De maîtrise d'œuvre pour l'installation de feux comportementaux sur la traverse RD 1029

Monsieur Le Maire présente le dossier s'y référant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet
- Autorise le Maire à signer la convention afférente avec le Département de la Somme ainsi que toute pièce se rapportant au dossier
- Autorise le Maire à constituer des dossiers de demandes de subventions au titre des amendes de police et de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur les routes départementales
- Décide d'accepter le devis émis par EVIA Ingénierie VRD pour un montant de 10 296 € TTC, concernant la mission de maîtrise d'œuvre.

Lecture des lettres adressées par Le Family

Monsieur Le Maire procède à la lecture des dites lettres.

Réflexion sur la pertinence de création d'un poste d'adjoint territorial à temps non complet (espaces verts et entretiens divers)

Monsieur Le Maire explique avoir reçu un mail de Monsieur Le Maire de Brie le 27 juin évoquant la création d'un poste à temps non complet afin de pouvoir recruter de façon permanente l'agent territorial en contrat à durée déterminée actuellement.

Il demande à la mairie d'Estrées-Mons si elle souhaite recruter un agent à temps non complet également.

Monsieur Le Maire propose au conseil de recruter un agent à temps non complet en contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans de façon à ne pas s'engager au-delà de la durée de leur mandat actuel. Le prochain conseil élu pourra décider de prolonger ou non le CDD.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste à temps non complet.

Reprise des points du conseil municipal du 5 juin 2023 annulé :

Point sur les démarches entreprises concernant les études acoustiques de la salle polyvalente

Un courrier recommandé en provenance de l'ARS a été reçu en mairie afin de « dénoncer » la municipalité pour avoir autorisé la diffusion de musique amplifiée. Or, il n'a pas été organisé d'autre évènement que le repas « des aînés » en journée et sans musique amplifiée...

La commune a des contacts réguliers avec l'ARS. La démarche se poursuit afin de trouver des solutions pour atténuer les nuisances sonores.

Depuis, Euro DB est venu faire un deuxième audit et nous attendons un complément de leur part.

Effectivement l'audit est basé sur un Décret de 2017 ; Or il existe un décret de 2023.

D'autre part, la commune a fait parvenir à l'Agence Régionale de Santé (ARS) la documentation technique du limiteur de niveau sonore installé dans la salle polyvalente.

Retour sur la rencontre du 1er juin avec Monsieur DEMILLY, Sénateur

7 conseillers étaient présents à cette rencontre. Le sujet de la sécurité routière a été abordé. 2 conseillers du service de la sécurité des routes du Conseil départemental ont été contactés et doivent nous faire un retour sur une proposition

de rdv. Ils pourront ainsi conseiller la commune sur les équipements qu'il est possible d'installer. L'urbanisation a également été abordée. Cependant, il ne peut pas intervenir sur le sujet. Le PLUI sera déterminant.

Monsieur Le Maire va se faire représenter lors du conseil communautaire de septembre.

Il précise qu'il va porter réclamation concernant l'aménagement de la commune en argumentant avec des chiffres relatifs avec le bassin d'emploi que représente le territoire. En effet, la réglementation se veut de respecter l'écologie en autorisant les constructions d'habitations à proximité des bassins d'emploi.

Une visite du Sénat est proposée aux conseillers et leurs conjoints ou conjointes. Monsieur PICARD fait un tour de table afin de connaître le nombre de personnes intéressées.

Retour sur le rdv du 25 mai avec la PMI à Amiens

La responsable de la PMI de la Somme a reçu Monsieur Le Maire. Le fonctionnement de la PMI a été expliqué en détail ainsi que l'étroite collaboration avec les services de la CAF.

Un responsable des micro-crèches a rejoint la réunion car une demande de la part de BONDUELLE a été faite sur le territoire.

Le sujet de la MAM a été abordé. Une question a été posée par Monsieur PICARD à savoir : « y a-t-il une personne qui pourrait faire « obstacle » à l'ouverture de cet établissement » ?

Il s'agit d'un beau projet valorisé également par la présence d'une école, d'une garderie... Monsieur PICARD avait amené des photographies des locaux.

Les 1ers rdv ont tout de même eu lieu en 2017. La responsable de la PMI conçoit bien évidemment que le temps semble long.

Un prochain créneau devrait être proposé afin de réunir les responsables de la PMI, Monsieur Le Maire et l'équipe des assistantes maternelles. Il a été précisé qu'une MAM doit être gérée par une équipe et non pas menée par une seule personne.

Lecture (à sa demande) de la lettre adressée par Monsieur Jean-Paul COLARD

Le 11 avril 2023, Monsieur COLARD a envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception. Il a demandé que la lecture de cette lettre soit faite durant le prochain conseil municipal.

Monsieur PICARD procède à la lecture de ladite lettre, puis explique les chiffres.

En 2019, le conseil municipal avait budgété à l'article 2041512 (compte d'immobilisation – Communauté de communes de la Haute Somme CCHS) la somme de 700 000 €. La somme de 197 712.44 € avait été réglée à la CCHS cette même année.

En 2020, année des élections municipales, le budget a été voté par le nouveau conseil municipal en place depuis juillet 2020. Or, il n'avait pas connaissance des conventions signées le 12 mars par le maire de l'époque (soit entre les 2 tours des élections) avec la CCHS concernant des travaux de voirie et représentant au total la somme de 409 746.20 € (sous forme de 5 factures).

Informations diverses

Monsieur Le Maire procède à la lecture de la lettre qu'il a adressé en recommandé avec avis de réception au cabinet d'audit LATITUDES qui a été mandaté dans le cadre de l'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental lié au Canal Seine-Nord Europe dans la Somme. Il a demandé que toute modification des chemins communaux devra faire l'objet impérativement d'une concertation avec le conseil municipal d'Estrées-Mons et approuvée par le maire.

Monsieur Picard explique qu'il a adressé à plusieurs administrés des courriers leur demandant de procéder à l'entretien de leurs haies et autres végétations.

Un contrat de dératisation avec une entreprise spécialisée a été signé afin d'éradiquer les nuisibles présents autour de la marre rue d'Enfer.

Un administré nous a transmis un courrier concernant la proposition d'un blason pour la commune. Le courrier circule afin que les conseillers puissent visualiser ce blason. Une demande de prix va être demandée.

La peinture des poutres de la cour d'école va être terminée. Nous attendons un devis concernant le pignon qui est détérioré dans cette même cour.

Le secrétariat de mairie sera fermé du vendredi 21 juillet au lundi 7 août inclus.

Monsieur Le Maire sera absent du 23 août au 13 septembre.

Les travaux de trottoirs de la rue d'En Bas ont commencé.

La commission de contrôle des listes électorales a bien été recomposée.

Départ en retraite le 1^{er} octobre 2023 de la personne qui occupe le poste à l'agence postale.

Questions et informations diverses

M. SAROT : le portail du cimetière a-t-il été « raboté » ? Réponse : oui, l'entreprise est venue faire le nécessaire.

La haie qui débordait rue de la Gare a été taillée.

Il faudrait revoir l'implantation des peupliers au niveau de la fontaine des 3 ares. Il semblerait qu'ils soient plantés en partie sur le terrain communal.

D. LUPART : plusieurs administrés se plaignent de l'état de propreté de la commune. Certains endroits ne sont pas débroussaillés.

Elle a remarqué dans une commune des bancs qui ont été fabriqués avec des palettes et cela est très beau !

S. LAURENT :

Dans certaines communes, des hôtels à insectes ont été installés.

Des brumisateurs vont être distribués aux administrés de plus de 65 ans.

Les catalogues de commande de jouets au Père Noël ont été reçus. Ils vont être distribués. L'arbre de Noël aura lieu le samedi 9 décembre.

Les tarifs de location de la salle polyvalente pour les extérieurs vont être revus et l'utilisation des appareils de diffusion de fumée va être interdite. Le règlement sur la diffusion de la musique va être surligné.

A la rentrée, une réunion sera organisée afin de réglementer de nouveau l'utilisation de la salle polyvalente notamment après réception du rapport de l'audit.

Le site de la mairie est en maintenance actuellement. Dans quelques temps, un nouvel univers va voir le jour avec reprise des documents antérieurs.

G. LEPERE :

J'ai été interpellé par un administré qui se plaignait de la vandalisation d'une sépulture familiale. Il est allé porter plainte à la gendarmerie. Il devait passer en mairie pour le signaler.

Le coin du monument est effectivement cassé mais cela depuis longtemps visiblement. Il ne s'agirait pas d'une destruction volontaire.

R. BOUTELEUX :

L'Assemblée Générale de l'Interesto a eu lieu. Un rdv est prévu en septembre car nous n'avons pas voulu accepter leurs « revendications ». En effet, entre autres, une augmentation de 2.5 € a été demandée de leur part. Bien évidemment, le Sisco a refusé cette augmentation. Les effectifs des enfants fréquentant la cantine n'ont pas diminué à la différence de certaines entreprises dont les salariés fréquentent moins le restaurant. Il n'est donc pas normal que le sisco « absorbe » le déficit dû à cette baisse de fréquentation.

Impossible d'assister au dernier conseil d'école pour raisons professionnelles. Monsieur PICARD m'a représenté. Un écrit va être adressé à la DDEN (Déléguée Départemental de l'Éducation Nationale) afin de remettre les choses au clair : effectivement une confusion des rôles existe et il est nécessaire d'éclaircir certains propos.

L'effectif prévisionnel de 83 enfants a été annoncé qui représente une perte d'environ 10 % et ce sur les 2 prochaines années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

~~Boutet~~

Po Poupaut
~~Boutet~~

~~TPB~~

~~VP~~

~~Sarraf~~

~~[Signature]~~

~~Delap~~